



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du jeudi 19 janvier 2017

I. Ouverture de la séance à 18h30

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Etaient présents :

M. DESANGLOIS – Mme MEZRAR – M. LEGUILLON – Mme ACHOURI – M. GRISEL – Mme BAULT – M. GRAVIGNY – Mme LOISEAU – Mme LEMONNIER HAQUET – Mme DESANGLOIS – M. PARMENTIER – M. DEFROMERIE – M. DIATTA – M. BULARD – Mme VANDEL – M. BIGOT – Mme LEPRON – Mme BENASSI – Mme BARRIERE – Mme QUOD-MAUGER – M. BAULT

Absents ayant donné pouvoir :

*M. BUTTARD à Mme LOISEAU
Mme XAVIER à Mme BAULT
M. CERNEA à M. PARMENTIER
Mme MARQUIS à M. GRAVIGNY
M. ANSERMET à M. DEFROMERIE
Mme SEMIEM à Mme MEZRAR
M. BOUMEDOUHA à Mme ACHOURI
M. GONZALES à M. GRISEL*

II. Contrôle du quorum

III. Contrôle des délégations de vote

- ✓ *M. BUTTARD à Mme LOISEAU*
- ✓ *Mme XAVIER à Mme BAULT*
- ✓ *M. CERNEA à M. PARMENTIER*
- ✓ *Mme MARQUIS à M. GRAVIGNY*
- ✓ *M. ANSERMET à M. DEFROMERIE*
- ✓ *Mme SEMIEM à Mme MEZRAR*
- ✓ *M. BOUMEDOUHA à Mme ACHOURI*
- ✓ *M. GONZALES à M. GRISEL*

Présents : 21

Pouvoirs : 8

Absent : 0

Votants : 29

IV. Désignation du secrétaire de séance

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil. Mme MEZRAR est désignée pour remplir cette fonction.

Finances locales – 7-1 décision budgétaires – 7-1-1 débat d'orientations budgétaires

- 2017-01-01 : Débat d'orientations budgétaires 2017

Le conseil municipal, sur l'exposé du Maire, Patrice DESANGLOIS,

– constate que le débat relatif aux orientations budgétaires pour l'année 2017 a eu lieu,

Fonction publique 4.1 personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T. 4.1.1 création transformation suppression de postes

- 2017-01-02 : Tableau des effectifs

Le conseil municipal, sur l'exposé du Maire, Patrice DESANGLOIS, décide par :

Voix pour	29	voix contre	0	Abstention	0
-----------	----	-------------	---	------------	---

Article 1 : D'accepter les modifications du tableau des effectifs dans les emplois permanents titulaires comme elles sont indiquées ci-dessus et par conséquent la création du poste suivant :

– adjoint technique de 2ème classe à temps partiel 90%

Fonction publique 4.2 personnels contractuels 4.2.1 recrutement

- 2017-01-03 : Recrutement d'un jeune en contrat emploi d'avenir

Le conseil municipal, sur l'exposé du Maire, Patrice DESANGLOIS, décide par :

Voix pour	29	voix contre	0	Abstention	0
-----------	----	-------------	---	------------	---

Article 1 : de se prononcer sur le recrutement d'un jeune en contrat emploi d'avenir à temps complet au service jeunesse, avec la rémunération basée sur le taux horaire du smic.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre l'état et la collectivité ainsi que le contrat pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois à temps complet à compter du 1^{er} mars 2017.

Fonction publique 4.2 personnels contractuels 4.2.1 recrutement

- 2017-01-04 : Recrutement d'un directeur de la culture, de la communication et de l'animation de la ville

Le conseil municipal, sur l'exposé du Maire, Patrice DESANGLOIS, décide par :

Voix pour 29 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : D'autoriser Monsieur le Maire à recruter un Attaché à compter du 1^{er} mars 2017.

Article 2 : D'autoriser le recrutement d'un agent non titulaire dans les conditions définies à l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 dans le cas où les candidatures ne permettraient pas le recrutement d'un agent titulaire.

Institutions et vie politique 5.6 Exercice des mandats locaux

- 2017-01-05 : Accompagnement des classes transplantées par des élus : mandat spécial pour autoriser le déplacement.

Le conseil municipal, sur l'exposé de Nadia MEZRAR, Adjointe au Maire en charge de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse, décide par :

Voix pour 29 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : D'autoriser le remboursement des frais réellement engagés par les élus ci-dessus désignés selon les conditions précisées.

Finances Locales 7.5 subventions 7.5.2 attributions

- 2017-01-06 : Subvention Exceptionnelle Coopérative Scolaire Ecole Albert Camus

Le conseil municipal, sur l'exposé de Madame Nadia MEZRAR, Adjointe au Maire en charge de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse, décide par :

Voix pour 29 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : D'approuver le versement de cette subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire de l'école Albert Camus selon le montant et pour l'objet ainsi précisés.

Autres domaines de compétences 9.1 autres domaines de compétence de communes 9.1.4 jeunesse

- 2017-01-07 : Recrutement de collaborateurs occasionnels, bénévoles .Accompagnement classes de Neige – Villard de Lans

Le conseil municipal, sur l'exposé de Madame Nadia MEZRAR, Adjointe au Maire en charge de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse, décide par :

Voix pour 29 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : D'autoriser M. le Maire à signer les projets de conventions joints en annexe à la présente délibération avec chacun des bénévoles volontaires.

Informations

– Sollicitation par M. et Mme Gellier de la société Aristodog au profit de la pouponnière du Bélvédère de Mont-Saint-Aignan

- Appel au personnel et aux élus pour des dons : 350 euros ont été collectés ainsi que des jouets, remis le 18 janvier.

En tout 1 300 euros ont été réunis pour cette action.

– Classe de découverte à Villard de Lans

- Très bon déroulement et la neige était suffisante. Nous remercions les personnes mobilisées pour l'accompagnement.

– Les travaux des parkings rue Galbois (écoles Jules Verne et Malot) et du cimetière ont été suspendus pour cause d'intempéries (grand froid).

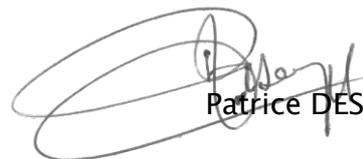
– Le vote du budget 2017 aura lieu le 09 février

– Concernant les primaires citoyennes, le bureau de vote se tiendra à la salle Lambert de 9 heures à 19h00 le dimanche 22 janvier

– Pour les prochaines élections le 23 avril, 6 mai, 11 et 18 juin, les 6 bureaux de vote seront regroupés en centre-ville : 3 à la salle des fêtes et 3 à l'espace culturel P. Torreton.

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 19H30

Le Maire



Patrice DESANGLOIS